

## Recherches sociographiques



### André POUPART (dir.), *La démocratie municipale (Les journées Maximilien-Caron 1996)*

Pierre Hamel

Volume 40, numéro 3, 1999

Action collective et enjeux institutionnels

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057310ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057310ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hamel, P. (1999). Compte rendu de [André POUPART (dir.), *La démocratie municipale (Les journées Maximilien-Caron 1996)*]. *Recherches sociographiques*, 40(3), 588–589. <https://doi.org/10.7202/057310ar>

André POUPART (dir.), *La démocratie municipale (Les journées Maximilien-Caron 1996)*, Montréal, Faculté de droit, Université de Montréal et Les Éditions Thémis, 1996, 103 p.

La démocratie municipale constitue une composante essentielle de la démocratie locale. D'un point de vue historique, les municipalités demeurent l'un des piliers de la culture démocratique en Occident. Au Québec, notre régime municipal est récent puisqu'il remonte au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il en résulte une vulnérabilité et une fragilité qui méritent notre attention, surtout à la lumière des changements qui affectent depuis quelques années nos institutions publiques et notre culture politique.

Sur les plans juridique et politique, les municipalités relèvent du palier provincial, bien qu'elles soient des instances décentralisées autonomes. En outre, dans la conjoncture, les autres paliers de l'État doivent de plus en plus compter sur ces dernières afin de redéfinir l'interventionnisme, voire les nouvelles formes de régulation qui accompagnent les transformations de la gestion publique. Dans ce contexte – et à cet égard nous pourrions remonter au début des années 1980 –, les municipalités ont été engagées dans un processus de redéfinition de leurs fonctions traditionnelles. Plusieurs chercheurs ont d'ailleurs parlé à ce sujet d'un véritable retour du local.

Ainsi, les défis auxquels la gestion publique se trouve aujourd'hui confrontée posent d'emblée la question d'une nouvelle configuration des rapports entre les partenaires publics à commencer par les municipalités. D'où l'importance de considérer de près le fonctionnement de notre système municipal et des perspectives démocratiques qui alimentent sa « ré-invention ». De ce point de vue, les textes rassemblés par André Poupart apportent des éléments de connaissance utiles au débat sur le renouvellement de la démocratie locale.

Mentionnons d'abord que les différents chapitres de cet ouvrage ont été présentés lors des VII<sup>es</sup> Journées Maximilien-Caron afin de souligner l'importance grandissante qu'acquiert depuis quelques années le droit municipal. L'objectif était d'examiner le fonctionnement et les transformations du système municipal, compte tenu des ajustements et des conflits provoqués par ces nouvelles réalités.

L'ouvrage compte huit chapitres. Le premier rédigé par André TRUDEAU, ancien sous-ministre des Affaires municipales, présente les faits saillants de notre système municipal en insistant sur la diversité de « ses structures et de ses acteurs », en fournissant un aperçu de ses dépenses budgétaires et en traitant de la transformation de sa mission. Dans plusieurs domaines (fiscalité, aménagement du territoire, environnement, voirie, etc.) à partir des années 1980, les pouvoirs des municipalités se sont accrus.

Les autres chapitres peuvent être regroupés autour des thèmes suivants : 1) l'organisation des élections et le financement des partis politiques (Pierre-F. CÔTÉ) ; 2) la responsabilité civile des municipalités en tant que personnes morales de droit public, et ce, tant sous l'angle juridique formel (Dennis PAKENHAM) que du point de vue des acteurs et de leurs intérêts (Yvon DENAULT) ; 3) la question des

conflits d'intérêts que peuvent encourir les élus (Gilles-R. HÉBERT) ; 4) les problèmes qui découlent des réorganisations administratives et qui affectent les cadres au service des municipalités, ainsi que l'enjeu de leur droit d'appel (Claude GÉLINAS) et leurs conditions de travail à partir de considérations relatives à la gestion des ressources humaines (Robert-François WEEMAES) ; 5) la question du régime actuel de négociation et d'entente qui prévaut pour une catégorie particulière de travailleurs que sont les policiers municipaux (Guy M. BÉLANGER).

Il s'agit là d'une série de thèmes pertinents par rapport aux terrains sur lesquels s'exprime la démocratie municipale d'une manière concrète au jour le jour. Soulignons que cet ouvrage est destiné avant tout aux spécialistes du droit. On fait état à quelques occasions de la jurisprudence, notamment en référence à l'article 406 de la *Loi sur les cités et villes* qui traite de la responsabilité d'un conseil municipal à l'égard des dommages consécutifs à la « cassation d'un règlement » (p. 31). On y traite des nouvelles dispositions législatives en matière de protection judiciaire pour les membres des conseils municipaux. Mais on aborde aussi les relations de travail internes à la municipalité et le rôle de l'arbitrage en cas de différend lors de la négociation des conventions collectives. Si ce sont là des problèmes ou des questions qui intéressent les juristes, elles concernent aussi l'ensemble des acteurs municipaux, incluant les citoyens.

À ce titre, dans la brève présentation qui sert d'introduction à l'ouvrage, il aurait été utile de mieux situer les thèmes abordés par rapport à l'ensemble des questions juridiques que soulève le fonctionnement de la démocratie municipale dans les années 1990. Quelle est la place et l'importance des questions considérées et analysées par l'ensemble des auteurs ? De plus, qu'est-ce qui a été laissé de côté et pourquoi ? En effet, plusieurs aspects importants de la démocratie municipale ne sont pas traités. Pensons, entre autres choses, à la participation des citoyens, au partenariat public-privé dans la gestion des services publics, à la justice sociale, etc. Les innovations institutionnelles mises en place ces dernières années à l'échelon municipal à ce sujet sont nombreuses et ont contribué à modifier nos représentations du système municipal et des municipalités. Est-ce qu'elles auront des effets durables ? Jusqu'à quel point ont-elles transformé la démocratie municipale ? Comment expliquer que ces questions n'ont pas été considérées par les auteurs qui ont participé à cet ouvrage ? Il se peut qu'ils aient des raisons valables. Nous aurions aimé les connaître.

Malgré ces réserves et bien que le livre soit avant tout destiné à des spécialistes, il permet de mieux saisir les composantes et les conflits inhérents au fonctionnement du système municipal québécois, compte tenu de son histoire et des forces en présence. L'angle juridique privilégié ici est souvent laissé de côté dans le domaine des études urbaines. De ce point de vue, cet ouvrage fournit un complément utile aux études sociopolitiques sur la démocratie locale, effectuées au cours des quinze dernières années.

Pierre HAMEL

*Institut d'urbanisme,  
Université de Montréal.*